

INFORMATIONS COMMUNALES

MARS 2012

Mise au concours

Le Conseil communal recherche une personne disponible pour assurer les permanences à la déchetterie communale les samedis matins aux heures d'ouverture.

Les personnes intéressées par ce poste sont priées d'adresser leur candidature écrite et motivée au Conseil communal ou de la déposer au secrétariat communal jusqu'au **30 mars 2012 au plus tard**.

Queue de souris

Le Conseil communal a décidé de ne plus rétribuer les personnes nous apportant des queues de campagnols ou de taupes dès 2012. Chacun doit organiser dès à présent la lutte contre ces rongeurs.

Déchetterie – horaire d'été

Nous vous signalons que depuis le mercredi 28 mars 2012, la déchetterie sera ouverte comme suit :

Mercredi : 16h00-18h00

Samedi : 09h30-11h30



Feux

L'allumage de feux en plein air est strictement interdit. L'article 4 de la Loi cantonale du 24 mars 1999 sur les déchets stipule que :

« Il est interdit de brûler des déchets en plein air, à l'exception des déchets végétaux si leur incinération n'entraîne d'émissions excessives »

En cas de non-respect de ce qui précède, des mesures devront être prises par la police locale.

Carcasse de voitures

Nous avons constaté une augmentation de dépôt de carcasses de voiture au village. Nous prions les personnes concernées d'évacuer ces véhicules dans les plus brefs délais.

Remise des déclarations d'impôts



Les contribuables sont priés de remettre au secrétariat communal dans les meilleurs délais leur déclaration d'impôts, signée et accompagnée des justificatifs adéquats.